

**Administration communale  
d'Anderlecht  
Service Urbanisme  
Place du Conseil 1**

**B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 48107  
N/Réf : AVL/KD/AND-2.182/s.533  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

**Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 78.  
Changement d'affectation d'un rez-de-chaussée commercial en horeca (régularisation).**

En réponse à votre lettre du 6 février 2013, en référence, reçue le 13 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 20 février 2013.

La demande concerne une maison d'avant 1932 qui se situe dans la zone de protection de la Maison Communale d'Anderlecht.

La demande vise à régulariser le changement d'affectation du rez-de-chaussée commercial en horeca.

L'intervention réalisée ne constitue pas un enjeu patrimonial spécifique pour la Maison communale. La CRMS constate toutefois qu'elle ne contribue pas à la mise en valeur du bien concerné. En l'occurrence, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. :  
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (et par mail Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre).  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.